

Disparition de Dafroza Gauthier, après une vie de combat au nom des victimes du génocide des Tutsi au Rwanda

TV5Monde, 4 octobre 2026

Dafroza Gauthier est morte ce samedi 3 octobre à Reims en France à l'âge de 72 ans. Avec son mari Alain, elle se battait depuis trente ans pour faire condamner les génocidaires rwandais réfugiés sur le territoire français. Grâce à leur collectif, sept hommes ont été condamnés par la justice française pour leur participation au génocide.



Dafroza Gauthier, co-fondatrice du CPR (Collectif des parties civiles pour le Rwanda), en avril 2024. Capture d'écran AFPTV.

Par TV5MONDE avec AFP

Dafroza Gauthier a consacré sa vie à traquer les génocidaires des Tutsi au Rwanda réfugiés en France, pour *"enrayer l'impunité"*, avec son mari, Alain Gauthier. Elle est décédée ce samedi 3 octobre à Reims des suites d'un cancer à 72 ans.

"Mes pensées vont à mes enfants et petits-enfants mais aussi à tous ceux que le génocide des Tutsi a fracassés, aux victimes pour lesquelles Dafroza a consacré sa vie", a déclaré Alain Gauthier à l'AFP. *"Je voudrais remercier tous ceux qui disent que Dafroza est une grande dame qui a changé quelque chose dans leur vie"*.

En 2024, face à des lycéens secoués, Dafroza, ancienne ingénieure chimiste dont la famille a été décimée dans le génocide, lançait : *"Quand on a repéré le tueur, on va sur les lieux du crime au Rwanda, on cherche s'il y a des rescapés et on entame l'enquête"*. La scène se déroulait dans la salle comble d'un lycée de Reims, où Dafroza Mukarumongi-Gauthier, 69 ans à l'époque, élégante coupe courte encadrant son visage grave, et son ma-

ri Alain, 75 ans, cheveux blancs et regard chaleureux, donnaient une conférence devant une centaine d'élèves de terminale.

Les "Klarsfeld du Rwanda"

Une "*transmission mémorielle*" que le couple franco-rwandais, surnommé "*les Klarsfeld du Rwanda*" – en référence aux chasseurs de nazis Beate et Serge Klarsfeld –, menait depuis plusieurs années dans des collèges, lycées, universités. Pendant trente ans, tous deux ont enquêté bénévolement au nom des victimes, des rescapés et pour une "*justice réparatrice*", après que leur vie personnelle a basculé en 1994.

Fin février 1994, Dafroza se rend à Kigali pour voir sa famille. La tension est déjà à son comble, des miliciens Hutu postés dans la capitale rwandaise et Dafroza "*très inquiète*". Sa mère lui demande de se sauver pour retrouver ses jeunes enfants en France. Dafroza ne parvient pas à faire partir sa famille, qu'elle ne reverra jamais, racontait-elle à l'AFP, son visage toujours rongé d'une douleur aiguë 30 ans après.

Sa mère sera abattue par balles le 8 avril 1994 dans une paroisse où elle s'était réfugiée. "*Oncles, neveux, cousins...*" seront également exterminés. Entre "*70 et 80 personnes*" mourront, soufflait Dafroza, toute sa famille du côté maternel. "*C'est un vertige et un gouffre... tous ces morts qui nous habitent*".

Contre l'accueil complaisant des génocidaires en France

Le génocide contre la minorité Tutsi au Rwanda, orchestré par le régime extrémiste Hutu au pouvoir, a fait plus de 800.000 morts entre avril et juillet 1994 et plongé ce petit pays dans les abysses. Un processus d'extermination systématique, perpétré notamment par des miliciens hutu armés de machettes, gourdins, et souvent précédé de tortures et de viols.

La France, qui entretenait des relations étroites avec le régime hutu rwandais de l'époque, a longtemps été accusée par Kigali de complicité dans le génocide. En 2021, une commission d'historiens mise en place par Emmanuel Macron a conclu à des "*responsabilités lourdes et accablantes*" de la France dans cette tragédie.

En raison des liens historiques entre Paris et le régime du président rwandais Juvénal Habyarimana, nombre de génocidaires ont trouvé refuge en France après 1994 et bénéficié pendant des années d'un accueil "*complaisant*", dénonçaient les Gauthier. Ils sont devenus médecins, prêtres, employés municipaux... menant une vie anonyme.

Le couple Gauthier est à l'origine – avec le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, qu'ils ont cofondé en 2001 – de la quasi-totalité de la trentaine de plaintes déposées en France contre ces ressortissants rwandais. À ce jour, sept hommes ont été condamnés en France pour leur participation au génocide à des peines allant de 14 ans de réclusion cri-

minelle à la perpétuité.

La France est avec la Belgique le premier pays d'Europe à qui le Rwanda a adressé le plus de demandes d'extradition de génocidaires présumés (42). Contrairement à d'autres pays, la Cour de cassation française s'y est toutefois constamment opposée, pour des raisons juridiques.

”Notre devoir”

L'engagement des Gauthier, entamé dès 1996, les a conduits à sillonner trois à quatre fois l'an – durant leurs congés puis leur retraite – les collines du Rwanda, à la recherche de témoignages de survivants, d'ex-tueurs, de prisonniers. À passer des nuits d'insomnie aussi, hantés par les récits d'horreur et les traumatismes des rescapés.

”Heureusement qu'on a fait ce travail

pour la justice”, relevait en 2024 Alain Gauthier. *”Si on ne s'était pas engagé, je pense qu'aucun génocidaire n'aurait été jugé et condamné aujourd'hui en France”*, le parquet n'ayant *”commencé à ouvrir des informations judiciaires à son initiative qu'en 2019”*. *”On aura apporté notre petite pierre pour la réconciliation au Rwanda”*, espérait Alain. *”On a fait notre devoir”*.

Dafroza disait alors : Cette *”justice permet de faire le deuil”*. *”Ce que l'on fait au cours d'un procès, c'est réhabiliter les victimes, dire leurs noms et ce qu'elles étaient”*. *”C'est cette réparation morale que les victimes attendent”*, expliquait-t-elle. Alors que nombre des victimes, jetées dans des fosses communes, n'ont jamais pu être identifiées, *”le seul tombeau”* et *”sépulture digne qu'on peut leur offrir, c'est la justice”*. *”Il fallait que ces procès aient lieu pour enrayer l'impunité”*.